



Procédure • Shodan Shiken AFAMA

- 1) Inscription par l'instructeur de club (et avec accord du Directeur Technique du Style) auprès du Président de l' AFAMA.
- 2) Les dossiers d'inscription dûment complétés doivent être envoyés au Président de l'AFAMA, Monsieur Vincent Leduc, par courrier (*Rue Bois d'Esneux, 85 à B-5021 BONINNE*) ou par courriel (president@afama.be) avant le 1^{er} avril ou le 1^{er} octobre précédent le Shodan Shiken.
- 3) Ce dossier comprend :
 - Formulaire d'inscription de candidature à un grade « Dan » AFAMA.
 - Photocopie de la licence en ordre de validation.
 - **Photocopie de la validation de participation au(x) cour(s) ou stage(s) préparatoire(s) obligatoire(s).**
 - Photocopie carte d'identité.
 - Photocopie (licence ou diplôme) attestant le grade actuel avec la date d'attribution de ce grade.
- 4) **Acceptation administrative du Président de la Commission des Grades.**
 - A. Dossier complet.
 - B. Ages minimum requis au 1^{er} avril ou au 1^{er} octobre précédent l'examen.
 - C. Temps minimum d'attente également atteint au 1^{er} avril ou au 1^{er} octobre.
 - D. Participation requise au(x) cour(s) ou stage(s) préparatoire(s) obligatoire(s).
 - E. **Versement de l'inscription (voir tarif sur www.ffk.be) sur le compte de l'AFAMA 068-2330291-87 au plus tard au 1^{er} avril ou au 1^{er} octobre.**

NB : Absences – Echecs lors d'un Passage de Grades

Le candidat qui se trouve dans l'impossibilité de participer à l'examen pour lequel il s'est inscrit, est prié de justifier son absence par un courrier ou courriel envoyé à Monsieur Vincent LEDUC, Président de la Commissions des Grades, dans la semaine précédent l'examen. Toute absence non justifiée sera sanctionnée par un délai d'attente de minimum un an avant représentation. En cas d'échec ou d'absence non justifiée, la moitié du montant payé pour l'inscription sera **« à valoir »** pour son prochain passage de grades.

Grades des autres fédérations

Tous les grades supérieurs au 4^{ème} Dan feront l'objet d'une prestation technique face au Comité Directeur de la Commission des Grades et seront traités au cas par cas conformément aux critères d'admission en vigueur à la Fédération.

F.F.K.A.M.A.



Diplômes : Les Diplômes octroyés sont maintenant des diplômes **FFKAMA** dûment homologués par le Comité d'Homologation des Grades de la FFKAMA.